

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-410-1163 du 7/01/08

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIENS DE LABORATOIRE

- **SPECIALITE A) « SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE ET BIOTECHNOLOGIE (biochimie, microbiologie)**
- **SPECIALITE B) : SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - SESSION 2008

Référence : Arrêté ministériel du 13 décembre 2007 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture de l'examen professionnel cité en objet (bulletin officiel N° 46 du 20 décembre 2007)

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mauricette NOTO - Sylvie GREPON - Tél.: 04 42 91 72 11/13
fax : 04 42 38 73 45

CONDITIONS D'ACCES :

Concours externe :

Les candidats doivent être titulaires :

- soit d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Aucune condition de diplôme n'est imposée aux mères et aux pères de trois enfants et ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Concours interne :

- être fonctionnaire ou agent public de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ou militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions.
- compter au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.
- être en position d'activité, de détachement ou en congé parental à la date de l'épreuve écrite.

DATES ET MODALITES D'INSCRIPTION :

L'inscription s'effectue en deux phases :

Phase d'inscription :

Les inscriptions seront enregistrées **du jeudi 10 janvier 2008 au mardi 29 janvier 2008 avant 17 heures**, heure de Paris à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/siac/siac3

En cas d'impossibilité de se connecter lors de la phase d'inscription, les candidats pourront, sur demande écrite obtenir un dossier imprimé de candidature. Les demandes devront être adressées obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au Rectorat - DIEC 204 – bureau 227 Place Lucien Paye – 13 621 AIX EN PROVENCE CEDEX, au plus tard **le mercredi 30 janvier 2008** avant minuit (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers devront être renvoyés par voie postale et

en recommandé simple au plus tard **le vendredi 15 février 2008 avant minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Phase de confirmation :

Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées **du vendredi 1^{er} février 2008 à partir de 12 heures au jeudi 14 février 2008 avant 17 heures**, heure de Paris Aucune confirmation ou modification de l'inscription ne pourra plus être formulée par Internet postérieurement à cette date.

Pour procéder à leur confirmation, les candidats se connecteront à la même adresse et selon les mêmes modalités que pour l'inscription.

Après avoir confirmé son inscription le candidat ne pourra plus la modifier par Internet. Il pourra toutefois, si nécessaire, formuler une demande de modification par écrit et l'adresser en recommandé simple au Rectorat – DIEC 204 – bureaux 225/ 227 – place Lucien Paye – 13 621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1 avant **le 15 février 2008 minuit**. (le cachet de la poste faisant foi).

En cas d'impossibilité de se connecter lors de la phase de confirmation, les candidats pourront confirmer leur inscription par écrit. La confirmation sera établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture du concours. Dans cette éventualité, les candidats devront adresser leur confirmation obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au Rectorat – DIEC 204 – bureau 227 – Place Lucien Paye – 13 621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1 **au plus tard le vendredi 15 février 2008 avant minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Le non respect des dates précitées entraînera le rejet de la demande d'inscription.

Le nombre de postes offert aux concours sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le vendredi 4 avril 2008.

Les épreuves pratiques auront lieu à partir du mois de juin 2008 à PARIS

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.